



Au moins treize agences de transport interurbain ont été sanctionnées pour excès de vitesse sur autoroute par le ministère des Transports.

Selon un communiqué signé par le ministre des Transports, Jean Ernest Massena Ngalle Bibehe, les agences ont été reconnues coupables de diverses infractions lors d'un exercice de contrôle du 29 novembre au 9 décembre 2019 le long de l'autoroute Douala-Yaoundé.

La preuve : les Radars placés à Mbankomo, à l'entrée de Yaoundé et du PK 14, Douala ont surpris les chauffeurs qui exagéraient en vitesse sur l'autoroute.

Le ministre des Transports a donc exhorté les promoteurs des agences de sanctions à passer devant le ministère des Transports et à recueillir des copies de leurs procès-verbaux d'infraction dans un délai de quinze jours.